



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.3/51/11
30 octobre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
TROISIÈME COMMISSION
Point 110 c) de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME : SITUATIONS
RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME ET RAPPORT DES RAPPORTEURS
ET REPRÉSENTANTS SPÉCIAUX

Lettre datée du 27 octobre 1996, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Myanmar auprès
de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration de S. E. U Ohn Gyaw, Ministre des affaires étrangères de l'Union du Myanmar concernant l'évolution de la situation dans ce pays devant le Conseil de l'Association des États-Unis d'Amérique pour les Nations Unies, le 1er octobre 1996 à New York (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 119 c) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Win MRA

ANNEXE

Déclaration du Ministre des affaires étrangères du Myanmar
concernant l'évolution de la situation dans ce pays devant
le Conseil de l'Association des États-Unis d'Amérique pour
les Nations Unies, le 1er octobre 1996 à New York

C'est pour moi un très grand plaisir de saisir l'occasion qui m'est ici offerte de prendre la parole devant le Conseil de l'Association des États-Unis d'Amérique pour les Nations Unies.

Comme vous êtes, pour la plupart d'entre vous, parfaitement au courant de l'évolution de la situation au Myanmar, mon propos aujourd'hui n'est pas tant de m'attarder sur le passé que de vous donner un bref aperçu des objectifs, priorités et orientations de notre gouvernement. J'espère que l'exposé que je vais vous présenter vous aidera quelque peu à mieux comprendre la situation dans mon pays et les grandes orientations qui ont été arrêtées.

Lorsque le Conseil d'État pour le rétablissement de l'ordre public est entré en fonctions en 1988, il a déclaré sans équivoque qu'il avait l'intention d'édifier une société démocratique multipartite. Je tiens à rappeler dès le départ que notre gouvernement respectera scrupuleusement cet engagement. Dans nos efforts visant à instaurer une démocratie au Myanmar, nous envisageons de créer une société démocratique qui tienne compte des expériences historiques et de la situation qui caractérise actuellement notre pays.

Pas plus que la révolution, la démocratie ne peut être exportée. Aucun pays ou groupe de pays ne devrait tenter de refaire le monde à sa propre image ou en fonction de ses propres valeurs car la situation n'est jamais identique dans les différents pays et nul ne peut prétendre détenir la vérité en matière de valeurs. Il n'existe pas un modèle unique de société démocratique applicable à tous les pays et la démocratie à laquelle nous aspirons doit donc correspondre aux vœux et aspirations des 48 millions d'habitants du Myanmar.

Le mode de pensée d'une société est déterminé par les expériences de celle-ci, son système de valeurs et la situation du moment. Aussi, la société démocratique à édifier doit-elle refléter les traditions historiques et les conditions objectives qui sont celles de notre nation. On ne pourra véritablement comprendre le Myanmar si l'on ne tient pas compte de certaines caractéristiques qui le distinguent des autres pays, par exemple la lutte pour l'indépendance et le rôle des Tatmadaw (forces armées) dans la société. Le Myanmar n'a recouvré son indépendance qu'au prix d'immenses sacrifices humains et matériels consentis par son peuple. Ayant connu les affres du colonialisme pendant plus d'un siècle, nous chérissons tout particulièrement notre indépendance et nous sommes résolus à ne plus jamais accepter le joug de la domination étrangère. Nous ne laisserons jamais des étrangers dicter notre destin et façonner notre avenir pas plus que nous ne tolérerons une ingérence dans nos affaires intérieures.

Par ailleurs, le Myanmar est une Union composée de plus d'une centaine d'ethnies nationales, dont l'unité est essentielle à la préservation de

l'indépendance et de la souveraineté ainsi qu'au progrès économique et social de notre pays.

Enfin, troisième caractéristique : depuis la reconquête de son indépendance en 1948, le Myanmar a été déchiré par un conflit interne opposant divers groupes armés. Cette situation a causé d'immenses souffrances au pays dont le développement économique a pris du retard par rapport à d'autres pays de la région.

Dans ces conditions, il est tout à fait normal que le Conseil d'État pour le rétablissement de l'ordre public attache la plus haute importance à la protection de l'indépendance et au renforcement de l'unité et de la solidarité nationale entre toutes les ethnies du Myanmar. En d'autres termes, depuis qu'il assure la conduite des affaires de l'État, le Conseil accorde la priorité à la réconciliation nationale. À partir de 1989, soit moins d'un an après son accession au pouvoir, le Gouvernement a fait des ouvertures dont l'objet était d'amener les groupes armés à revenir sur la voie de la légalité. Depuis avril 1992, les forces armées ont suspendu leurs offensives militaires dirigées contre les groupes armés dans l'intérêt de la réconciliation nationale. Les troubles internes qui ont divisé le pays pendant plus d'une quarantaine d'années n'ont procuré aucun bienfait. Ils n'ont fait que semer la mort et la destruction et causer des souffrances indicibles à la population. Personne n'apprécie plus la paix qu'un soldat. Le fait que pas moins de 15 groupes ont choisi la voie de la légalité et oeuvrent aux côtés du Gouvernement au développement de leurs régions respectives est donc une source d'immense satisfaction. Ces groupes se voient aussi offrir la possibilité de participer au processus politique national, notamment à la Convention nationale, en vue de décider de l'avenir du pays. Quant aux autres groupes qui ne leur ont pas encore emboîté le pas, je voudrais les engager à nouveau, au nom de notre gouvernement, à ne pas laisser passer cette occasion exceptionnelle qui leur est offerte d'unir leurs efforts aux nôtres dans l'édification d'une Union pacifique, démocratique et moderne. Les canons se sont tus dans le pays – ce qui constitue un fait sans précédent dans l'histoire du Myanmar moderne – et ces groupes devraient donc ne pas perdre de vue l'intérêt supérieur du pays et oeuvrer pour le bien de toutes les ethnies nationales, comme ils ne cessent de le proclamer depuis longtemps.

Dans notre recherche de l'unité nationale, nous sommes pleinement conscients du fait qu'en raison de l'influence du Parti communiste birman, le développement des zones frontalières reculées a pris du retard par rapport au reste du pays. Le Gouvernement actuel s'est fixé pour objectif prioritaire de développer les zones frontalières où sont concentrées de nombreuses ethnies nationales. Il est fermement convaincu que le développement de l'ensemble du pays dans tous les secteurs est impossible tant que ne seront pas réduits puis abolis l'écart et les différences qui séparent les zones rurales des zones urbaines et les régions frontalières du reste du pays. Nous avons donc fait porter nos efforts plus particulièrement sur l'amélioration du bien-être socio-économique de ces zones. À cette fin, le Gouvernement, a modernisé les infrastructures en construisant des routes, des ponts, des hôpitaux et des dispensaires et en remettant en état les équipements existants. Le Comité central et le Comité pour le développement des zones frontalières et l'épanouissement des ethnies nationales, mis en place dès mai 1989, ont été chargés de prendre les mesures requises pour développer ces régions et

coordonner les activités avec les ministères et services compétents. Afin d'assurer l'exécution efficace des projets de développement, le Gouvernement a créé en septembre 1992 un ministère distinct chargé du développement des zones frontalières et de l'épanouissement des ethnies nationales qui a été rebaptisé, en janvier 1994, Ministère de la promotion des zones frontalières et des ethnies nationales et des questions de développement pour lui permettre d'exécuter les mesures de développement envisagées non seulement pour le présent mais aussi pour l'avenir.

À cette fin, sous la direction du Président du Conseil d'État pour le rétablissement de l'ordre public, il a été élaboré un plan-cadre portant sur une période de 11 ans (1993/94–2003/04) et se déroulant en trois phases, qui doit fournir les grandes lignes nécessaires pour l'application des mesures prévues. Il a principalement pour objet de lutter contre la pauvreté tout en éliminant la culture du pavot. Il comporte les quatre objectifs ci-après : développer les activités économiques et sociales, le réseau routier et les moyens de communications des ethnies nationales vivant dans les régions frontalières; préserver la culture, la littérature et les coutumes de celles-ci; éliminer totalement la culture du pavot grâce à la création d'activités économiques de remplacement; préserver et maintenir la sécurité, l'ordre public, la paix et le calme dans les régions en question. Tenant compte des plans de développement national, le plan-cadre de développement des zones frontalières commence par un plan triennal à court terme (1993/94–1995/96), qui sera suivi d'un premier plan quadriennal à moyen terme (1996/97–1999/2000) et d'un second plan à moyen terme (2000/01–2003/04). Dans le cadre de sa mise en oeuvre, des activités de développement seront entreprises dans 18 régions du nord et du nord-ouest qui représentent 33,2 % de la superficie totale du pays et abritent 17,5 % de la population. À mesure que s'accéléreront les projets et programmes de développement, le niveau de vie des populations fera un bond considérable dans ces régions. Il convient de relever à cet égard qu'en améliorant la situation socio-économique des zones frontalières où la culture du pavot constituait jusqu'ici la principale source de revenus, les programmes de développement serviront aussi à appuyer les efforts déployés à l'échelon international pour combattre le fléau de la drogue.

Permettez-moi d'évoquer maintenant l'action menée par le Myanmar à la fois sur le plan national et, en coopération avec ses voisins, aux niveaux sous-régional et régional, pour éliminer les stupéfiants, ainsi que sa participation aux efforts déployés par la communauté internationale dans ce domaine.

Le Myanmar a toujours considéré la lutte contre les stupéfiants comme une responsabilité nationale. Le Gouvernement a adopté des plans très complets afin d'assurer l'application effective des mesures prises à cette fin. Une nouvelle loi contre les stupéfiants et les substances psychotropes a été adoptée en 1993, qui comporte des mesures efficaces pour contrer la menace de plus en plus grande que représentent les drogues.

Notre stratégie à cet égard est fondée sur une nouvelle approche, adoptée en 1988, qui consiste essentiellement à sortir de la pauvreté les populations des zones frontalières en leur assurant d'autres sources de revenus, tout en leur faisant prendre conscience de l'ampleur de la tragédie humaine causée par la drogue. Tel est l'un des principaux objectifs du plan directeur pour le

développement des zones frontalières et des ethnies nationales que j'ai mentionné précédemment. Il est évident que le moyen le plus efficace d'éliminer la culture du pavot est de mettre en place un programme complet de développement économique et social en faveur des ethnies nationales qui habitent les zones frontalières. Nous avons d'ores et déjà créé un mécanisme destiné à coordonner tous les aspects de la lutte contre les drogues illicites.

Nous avons également associé nos efforts à ceux de nos voisins afin de maximiser l'impact de la lutte contre la drogue dans la région. Le Gouvernement du Myanmar a signé des accords avec la Chine et avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) ainsi qu'avec la Thaïlande et le PNUCID. Il a également signé des accords bilatéraux d'élimination des stupéfiants avec la République démocratique populaire lao et avec l'Inde, et un accord similaire avec le Bangladesh est en préparation. En octobre 1993, à New York, le Myanmar, la Chine, la République démocratique populaire lao, la Thaïlande et le PNUCID ont signé un mémorandum d'accord tendant à harmoniser davantage leurs actions collectives axées sur la diminution du trafic et de la production de drogues, l'élimination de la culture du pavot et la réduction de la demande et de la consommation. Deux conférences ministérielles ont eu lieu à l'échelon sous-régional, auxquelles le Myanmar a participé activement.

Le Myanmar est partie à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 ainsi qu'à la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes de 1988. Nous appliquons également toute une série de mesures afin de mettre en oeuvre les recommandations contenues dans le Programme d'action mondial adopté par l'Assemblée générale à sa dix-septième session extraordinaire, en février 1990.

Permettez-moi d'affirmer à nouveau que le Gouvernement du Myanmar est très conscient des dangers que représentent les drogues et fait de la lutte continue contre ce fléau une responsabilité nationale. Nous autres, au Myanmar, nous assumons cette responsabilité et, partant, nous sommes disposés et prêts à coopérer pleinement avec tous nos voisins ainsi qu'avec la communauté internationale à la lutte contre les stupéfiants. À ceux qui mettent en doute notre détermination dans ce domaine, je me permettrai de poser la question suivante : quel pays au monde a sacrifié la vie de plus de 190 soldats dans un combat contre un baron de la drogue qui a fait 350 blessés et qui a duré quatre semaines? Grâce à notre ténacité, l'armée Mong Tai (MTA) de U Khun Sa s'est rendue sans condition en janvier 1996.

Permettez-moi d'évoquer maintenant un autre aspect de la politique gouvernementale, à savoir l'élaboration d'une constitution solide et durable. Adopter une nouvelle constitution qui reflète les aspirations de toutes les ethnies nationales ainsi que les changements politiques et économiques intervenus dans le pays répond aux vœux de la population et de la majorité des partis politiques. Une Convention nationale s'est réunie depuis le début de 1993 afin de rédiger cette nouvelle constitution. Un consensus s'est déjà dégagé sur les 15 têtes de chapitre, sur les 104 principes fondamentaux de l'État ainsi que sur les chapitres relatifs à l'État et à sa structure et au chef de l'État. Il y en a qui disent que ce processus est trop lent; à ceux-là, je pose la question : ne voit-on pas dans le monde d'aujourd'hui de nombreux cas

où une précipitation excessive a engendré le chaos et la confusion, voire même des conflits armés et la désintégration du pays? En même temps, je tiens à vous assurer que le Conseil d'État pour le rétablissement de l'ordre public n'a aucune intention de faire traîner les choses. Cela dit, il y a un équilibre à respecter entre la nécessité d'obtenir l'accord de quelque 700 délégués sur des questions urgentes et vitales comme les ethnies nationales et le désir de mener à bien ce processus dans les délais voulus. Je tiens également à indiquer à certains observateurs, en particulier à nos amis, que nous considérons plus important de parvenir à un accord entre nous que de discuter pour savoir qui a raison, qui a tort ou qui va l'emporter. Nous voulons que la constitution réponde autant que possible aux vœux des ethnies nationales. Ce qui n'empêche pas que nous serions très heureux de parvenir rapidement à un consensus sur les chapitres qui restent à débattre.

Comme je l'ai déjà indiqué, la société à laquelle cette constitution doit donner naissance sera une société démocratique pluripartite. Quand la Convention nationale aura terminé ses travaux et que la constitution aura été promulguée, un gouvernement constitutionnel sera mis en place qui prendra en mains les destinées du pays. Les Tatmadaw n'ont aucune intention de se cramponner au pouvoir. Ils se considèrent comme une administration intérimaire mise en place pour créer les conditions politiques et économiques propices à l'établissement d'une démocratie pluripartite. Ce que le Gouvernement a fait et continue de faire en ce moment est d'instaurer la paix, la stabilité et l'ordre public tout en favorisant le développement économique de la nation tout entière afin que la transition vers la démocratie se fasse dans le calme et sans heurt.

À ce propos, je voudrais rectifier une erreur propagée par certains médias étrangers. Conformément au consensus qui s'est dégagé à la Convention nationale, le Myanmar aura un gouvernement de type présidentiel. Quant aux qualifications que devra posséder la personne appelée à occuper la présidence, il est mentionné que celle-ci devra être au fait des questions politiques, économiques, militaires et administratives. On a prétendu que le candidat devra, entre autres qualifications, posséder une expérience militaire et que, de ce fait, seul un militaire pourrait devenir président. Je tiens à déclarer catégoriquement que ces allégations sont fausses. Comme je l'ai indiqué clairement, en tant que chef du pouvoir exécutif, le Président devra être une personne connaissant l'art de gouverner dans tous les domaines, y compris dans celui de la défense et de la sûreté de l'état. Si notre futur dirigeant n'était pas à la hauteur dans tout ce qui a trait à la défense et à la sécurité de la nation, ce serait certainement un grand handicap et une situation fâcheuse pour notre pays. Il ne s'agit pas ici d'expérience personnelle mais plutôt de connaissances et d'une certaine vision des choses.

La stabilité politique va de pair avec le développement économique. Il ne peut y avoir de croissance économique qu'en période de stabilité politique et, de son côté, le développement économique peut contribuer à cette stabilité. Aujourd'hui, au Myanmar, la paix et la stabilité politique règnent dans l'ensemble du pays. Le fait d'avoir adopté des politiques économiques orientées vers le marché a incité la population tout entière à développer pleinement son potentiel. Quiconque s'est rendu récemment au Myanmar aura constaté sans aucun doute que l'économie du pays est très dynamique et en plein essor. Le secteur

privé se développe rapidement et joue déjà un rôle de premier plan dans le commerce, en particulier dans le domaine de l'exportation et de l'importation, ainsi que dans les secteurs de la production et des services. Depuis la promulgation de la loi sur les investissements étrangers, les sociétés étrangères, qu'il s'agisse de sociétés contrôlées entièrement par des étrangers ou en association avec des partenaires du Myanmar, jouent également un rôle dans le développement économique du pays, ce qui est mutuellement bénéfique. En août 1996, les investissements étrangers représentaient plus de 4,3 milliards de dollars des États-Unis. Quelque 204 entreprises étrangères sont présentes dans l'agriculture, la pêche, l'extraction minière, l'industrie de transformation, l'exploitation du pétrole et du gaz, les transports, l'hôtellerie et le tourisme. L'investissement le plus important concerne le secteur du pétrole et du gaz - 1 437,9 millions de dollars - suivi par le secteur immobilier - 840 millions de dollars. Cette croissance rapide des investissements étrangers montre bien que l'économie du Myanmar inspire une confiance croissante et que le climat est favorable aux investissements.

Depuis l'année 1992/93, désigné par le Myanmar Année de l'économie, le Gouvernement accorde une attention particulière au développement économique. Le pays a enregistré une croissance de 10,9 % cette année-là et de 6 % l'année suivante. Au cours des exercices financiers 1994/95 et 1995/96, notre croissance a été d'environ 6 %.

Afin d'accélérer le développement économique et social du pays, le Conseil d'État pour le rétablissement de l'ordre public a formulé, pour la période 1992/93, un plan à court terme dont la mise en oeuvre se poursuit. Ce plan vise principalement à accroître la production et les exportations et à accélérer le développement de l'économie d'une manière générale. La priorité a été donnée à l'expansion des secteurs productifs comme l'agriculture, l'élevage et la pêche, la transformation et la fabrication ainsi que l'extraction minière. Le pays s'efforce également d'exporter non seulement sa production traditionnelle, mais également de nouveaux types de marchandises et d'accroître les recettes en devises provenant des services.

Actuellement, l'économie du Myanmar repose essentiellement sur l'agriculture et il faut s'attendre à ce que le pays demeure, pendant quelque temps encore, un pays agricole. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a mis particulièrement l'accent sur le développement de l'agriculture. Conscient de l'importance vitale des ressources en eau pour le développement de ce secteur, le Gouvernement a construit ou est en train de construire des barrages et des réservoirs dans l'ensemble du pays. La polyculture et les cultures multiples commencent à être pratiquées et la mécanisation fait son apparition. De ce fait, la production agricole a augmenté sensiblement. À titre d'exemple, pendant l'exercice 1993/94, la production de paddy a atteint 835,7 millions de paniers, soit une augmentation de 124,6 millions par rapport à l'année précédente. La production d'autres cultures industrielles et celle des céréales, comme les haricots et les légumes secs, sont également en hausse, de sorte que le pays a non seulement de quoi satisfaire ses besoins internes mais trouve également des débouchés de plus en plus importants à l'étranger.

Avec la participation de sociétés étrangères, le Myanmar met progressivement en valeur son potentiel énergétique. La production de pétrole

et de gaz à la fois sur le littoral et au large s'est accrue considérablement et certains puits sont passés du stade de la prospection à celui de la production. En 1993/94, la production de pétrole brut s'est chiffrée à 7,3 millions de barils, en hausse de près de 2 millions par rapport à l'année précédente. D'après des estimations, l'exploitation du gaz dans la mer devrait dépasser 10 millions de mètres cubes et des accords ont été signés en vue d'exporter de vastes quantités de gaz en Thaïlande. Conscients des bénéfices à tirer de la mise en valeur de nos gisements de pétrole et de gaz, nous n'oublions pas pour autant la nécessité de protéger l'environnement. Comme les investisseurs étrangers l'ont constaté, notre Commission des investissements étrangers est très pointilleuse s'agissant des effets d'une activité quelle qu'elle soit sur le milieu ambiant. La protection de l'environnement fait partie intégrante de la planification du développement.

C'est particulièrement vrai en ce qui concerne nos ressources forestières. Près de 51 % de la surface totale du Myanmar sont couverts de forêts. Le pays est donc riche en ressources forestières, avec plus de 8 500 espèces végétales et animales. Le teck et les autres bois durs du Myanmar sont réputés dans le monde entier. Nos zones forestières réservées couvrent plus de 100 000 kilomètres carrés. Malgré les grandes possibilités qui sont les nôtres dans ce secteur, le Gouvernement se fixe pour règle de prendre des mesures systématiques afin d'assurer la gestion durable et la conservation des forêts. Depuis la fin de 1993, il a également mis fin aux permis d'exploitation sur les frontières et donne priorité absolue à l'exportation de produits ligneux finis ou semi-finis plutôt que de rondins. L'une des causes de la déforestation est la cueillette du bois de feu. Plus de 20 millions d'arbres à croissance rapide ont été plantés en 1992 et 1993 pour répondre à ce besoin. En même temps, le Gouvernement exécute des projets destinés à couvrir de végétation neuf districts arides du centre du pays en construisant des barrages et des réservoirs et en reboisant. Une fois menés à bien, ces projets transformeront la topographie de la région ainsi que le mode de vie de ses habitants.

L'un des secteurs les plus riches d'avenir de l'économie nationale est celui du tourisme. Le Gouvernement a proclamé 1996 "Année de la découverte du Myanmar" afin de promouvoir le tourisme. Avec la promulgation de la Loi sur les hôtels et le tourisme, des entrepreneurs tant nationaux qu'étrangers ont reçu les possibilités et les incitations nécessaires pour se lancer dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme. Le fait que l'investissement étranger dans ce seul secteur ait représenté à lui seul près de 706,2 millions de dollars porte témoignage de la confiance qu'inspirent ses perspectives de croissance et son extrême dynamisme. On peut désormais obtenir des visas de tourisme en 24 heures auprès de nos ambassades. De plus, neuf points de passage ont été ouverts le long de la frontière avec la Chine et la Thaïlande, de sorte qu'il est possible de visiter ces régions sans devoir passer par Yangon. Le Myanmar dispose dans ce domaine de possibilités spectaculaires et nous avons la certitude qu'il deviendra dans le proche avenir un centre touristique régional.

L'essor de l'économie nationale se confirme d'année en année et nous avons la certitude que le Myanmar sera en mesure de tenir sa place dans le développement de la région. Quant à nous, nous sommes prêts à faire ce qui nous incombe en coopération avec les pays de la région, pour notre avantage mutuel. Avec les nouveaux systèmes politique et économique dont le Myanmar est désormais

doté, le mouvement vers une interdépendance accrue entre notre pays et les nations voisines continuera certainement de se développer. Le Myanmar, qui mène une politique étrangère active et indépendante, souhaite entretenir des relations amicales avec tous les pays du monde et, en ce qui nous concerne, nous ne ferons rien qui puisse nuire au développement de relations cordiales avec eux.

Il est regrettable que des idées fausses aient conduit certains pays à suspendre l'assistance et la coopération économiques et techniques qu'ils avaient fournies dans le passé. D'autant plus regrettable que plusieurs pays s'efforcent d'en empêcher d'autres de renouveler leur assistance, qui faciliterait notre pleine intégration à l'économie de marché et accélérerait ainsi le développement de l'ensemble de la région. Quoiqu'il en soit, nous avons pleinement confiance dans la justesse de nos politiques, dans notre population, dans nos ressources économiques et la santé de notre économie, et nous sommes certains que nos activités de développement seront couronnées de succès, avec ou sans aide extérieure. En même temps, c'est un fait indéniable que des entreprises commerciales de ces mêmes pays sont nos partenaires actifs et que l'investissement étranger en provenance de ces pays a atteint un total proche de 500 millions de dollars.

Bien que le Myanmar estime faire partie de la région de l'Asie du Sud-Est, il constitue à certains égards un pont entre l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est. Par ailleurs, il a des frontières communes avec les deux nations les plus peuplées du monde, la Chine et l'Inde. Le Myanmar a donc conscience d'occuper une position géopolitique d'intérêt stratégique et souhaite contribuer à maintenir la paix et la stabilité dans la région. Il n'a jamais permis l'installation de bases militaires étrangères sur son sol et ne le permettra pas à l'avenir. Chaque fois que de telles questions se posent, comme cela arrive ordinairement entre pays voisins, nous avons toujours recherché une solution pacifique fondée sur des sentiments réciproques de bonne volonté, de respect et de compréhension. La question des mouvements transfrontières de population entre le Myanmar et le Bangladesh en fournit un exemple. Bien que certains pays aient tenté de donner à la situation une importance fort exagérée en invoquant le risque de déstabilisation régionale, le Myanmar et le Bangladesh ont pu résoudre le problème dans un esprit d'amitié mutuelle et de compréhension. Avec la participation du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ils résolvent aujourd'hui la situation par des moyens pacifiques.

S'il m'est permis de le rappeler brièvement, le Myanmar a été invité à la fin des années 60 à devenir membre fondateur de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Cependant, en raison des circonstances, nous n'étions pas alors en mesure d'avoir des liens plus étroits avec l'ANASE en tant qu'organisation, malgré la cordialité des relations que nous entretenions avec tous ses membres. Maintenant que le Myanmar a cessé d'être un pays à économie planifiée pour devenir un pays à économie de marché et qu'il construit une société démocratique à partis multiples, nous pouvons envisager une coopération dynamique avec l'Association. Après avoir assisté à deux réunions ministérielles tenues à Bangkok en 1994 et à Brunéi en 1995, en qualité d'invité des Gouvernements de la Thaïlande et du Brunéi-Darussalam, le Myanmar est devenu en juillet 1996 observateur à l'ANASE. En août 1996, il a déposé auprès de la

Malaisie, qui préside le Comité permanent de l'Association, une demande d'admission en tant que membre à part entière.

Certains pays exercent une pression sur nous en se réclamant de la démocratie et des droits de l'homme. Comme je l'ai déjà affirmé, nous sommes déterminés à édifier une société démocratique. Il faut toutefois se souvenir qu'en cette période de transition, nous ne pouvons autoriser des formes excessives de liberté qui risqueraient de nous écarter du sentier choisi. En même temps, la société démocratique à laquelle nous aspirons est fondée sur les valeurs universelles de justice, de liberté et d'égalité. Le concept de justice que nous avons en vue ne se limite pas à la justice au sens juridique, mais recouvre également la justice sociale, la justice économique et la justice politique. La liberté embrassera la liberté de penser, la liberté d'expression, la liberté de croyance, la liberté de culte, la liberté de recherche des moyens d'existence et la liberté d'association. L'égalité, telle que nous la concevons, est aussi l'égalité de statut légal, l'égalité des chances et l'égalité devant la loi. Rome n'a pas été construite en un seul jour et, de même, les pratiques, les perceptions et le mode de pensée démocratiques ne peuvent non plus être mis en place d'un moment à l'autre. Un processus mené avec un excès de hâte ne débouchera que sur le chaos et l'instabilité. Le Conseil du rétablissement de l'ordre public (Law and Order Restoration Council) ne fait encore que jeter les fondations qui permettront à chacun de jouir de ce droit dans la paix et la tranquillité lorsque la société démocratique prendra forme.

Quant aux droits de l'homme, nous sommes résolus à respecter les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Comme l'a confirmé la Déclaration de Bangkok, toutes les nations doivent respecter les principes de la souveraineté nationale, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États, et il convient d'éviter toute tentative de se réclamer des droits de l'homme pour empiéter sur la juridiction interne des États. Nous ne voulons pas dire que les droits de l'homme puissent être systématiquement violés en usant du prétexte de la non-ingérence. Ce que nous souhaitons, c'est de voir émerger un consensus sur des normes universellement admises des droits de l'homme, leur promotion étant assurée par la coopération et la mise en place d'un consensus, et non par l'obligation imposée d'adhérer à des valeurs incompatibles. Nous sommes hostiles au système du "deux poids, deux mesures" et à son application arbitraire. Notre conception des droits de l'homme se fonde sur nos valeurs, nos traditions et notre culture. En mettant exclusivement l'accent sur les droits de l'individu comme le veulent certains, allons-nous permettre la promiscuité sexuelle, l'effondrement des valeurs familiales, l'oubli du respect dû aux personnes âgées, l'avènement des rivalités et des affrontements en place de la recherche du consensus? D'autre part, le droit au développement est trop souvent négligé par souci de placer les droits de l'individu au premier plan. Trop souvent, le droit à la nourriture, au vêtement et au logement, le droit à une qualité de vie décente et celui de vivre dans la paix et la sécurité sont oubliés devant une bruyante revendication des droits de l'individu.

Le Gouvernement du Myanmar ne ferme par les yeux sur les violations des droits de l'homme. Il y est totalement opposé. Nous avons pleinement coopéré

avec l'Organisation des Nations Unies et nous avons répondu sans faute à toutes ses enquêtes concernant les questions relatives aux droits de l'homme. Nous avons même autorisé des membres du Congrès des États-Unis et leurs collaborateurs, ainsi que des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies, à visiter la prison d'Insein et à interviewer certains des détenus. Nous avons conduit des diplomates, de hautes personnalités et des journalistes de passage dans les secteurs où se seraient produites des violations des droits de l'homme. Bien que certains des pays qui ont affirmé que les droits de l'homme auraient été violés au Myanmar aient eux-mêmes exécuté des criminels, aucune exécution n'a eu lieu dans les prisons du Myanmar, si un grand nombre ont été condamnés à mort pour leurs crimes. En fait, le 9 janvier 1993, pour célébrer l'ouverture de la Convention nationale, toutes les peines de mort ont été commuées en emprisonnement à vie et toutes les autres peines de prison, réduites. Comme le voulait son adhésion aux quatre Conventions de Genève de 1949, le Tatmadaw a organisé les classes nécessaires, en liaison avec le Comité international de la Croix-Rouge, pour faire connaître les divers principes inscrits dans ces conventions. Au Myanmar, le respect des droits de l'homme est une affaire de coutume et de tradition. En outre, la législation nationale comporte 68 textes qui protègent les droits de l'homme. La torture, les mauvais traitements des prisonniers et les peines dégradantes sont strictement interdits.

Pourquoi alors tout ce bruit au sujet des droits de l'homme? Victimes de la désinformation de sources dépourvues de scrupules et de groupes armés hostiles au Gouvernement, aveuglés par les préjugés et les idées préconçues et motivés par des raisons d'ordre politique moins immédiates, certains pays persistent malheureusement à formuler des accusations dépourvues de fondement. Nous sommes convaincus que ces idées fausses s'évanouiront à mesure que la situation véritable sera connue d'un plus grand nombre.

J'espère avoir donné dans ce bref exposé une idée de la situation qui règne véritablement au Myanmar.
